



**COMITE DE SOUTIEN A L'ALAE  
ET AUX SALARIES DE SFA**



CGT Ligue de l'Enseignement 31

**Lettre ouverte  
au Maire de Sainte-Foy d'Aigrefeuille**

Toulouse, le vendredi 22 juillet 2016,

Monsieur le Maire,

Pour la rentrée 2016-2017, vous avez fait le choix de fermer l'Accueil de Loisir Associé à l'École (ALAE) au profit d'une simple garderie sans conserver l'ensemble des salariés attachés à cette activité. Vous exprimez votre reconnaissance quant à la qualité du travail effectué par l'équipe éducative de l'ALAE. Et pourtant, vous faites un choix économique au détriment de la qualité éducative dispensé par l'ALAE.

Du point de vue économique, nous constatons une baisse des subventions, mais non leur disparition. Nous trouvons regrettable qu'aucune sollicitation et concertation auprès des partenaires sociaux n'ai été faites. Car d'autres dispositifs d'accompagnement éducatifs auraient pu être sollicités afin de permettre la continuité de l'activité. De plus, les familles subiront dès la rentrée 2016 une augmentation tarifaire significative.

Au regard des enjeux éducatifs, vous remplacerez l'action quotidienne de l'équipe de l'ALAE par la simple surveillance des enfants dans une garderie. Les taux d'encadrement réduits pourraient notamment entraîner des problèmes de sécurité et certainement une perte de qualité de service aux familles.

Un ALAE articule ses actions autour d'un projet pédagogique, visant à proposer aux enfants des temps d'activité complémentaires à leur scolarité. Le cadre d'un ALAE permet aux équipes d'encadrement de mettre en pratique et de véhiculer des valeurs telles que la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'épanouissement personnel et collectif. L'équipe a mené des projets écocitoyens (recyclage, vivarium, land'art,...), sportifs (foot, sports innovants,...), artistiques (théâtre, musique, danse,...). De plus, il s'est impliqué dans les événements de la commune tels que le Carnaval, la fête l'école, Téléthon, etc. L'ensemble de ces actions s'inscrivent de fait dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), auquel il a participé depuis son commencement dans votre commune.

Ce choix d'un retour en arrière entraînera une perte regrettable pour les administrés dans une commune en plein développement comme Sainte-Foy d'Aigrefeuille.

Concernant la situation actuelle des salariés, nous déplorons votre absence de respect de la législation en vigueur. En effet, les **articles L 1224-1 et L 1224-3 du code du travail, stipulent clairement que les contrats de travail des salariés, dans le cadre d'un transfert d'activité, quel qu'il soit, doivent être repris par la collectivité.** L'employeur actuel (La ligue de l'Enseignement 31) a indiqué aux salariés que vous refusez la reprise de leurs contrats.

Monsieur le Maire, sachez qu'un collectif de soutien à l'ALAE et à ses salariés, ainsi que les organisations syndicales CGT et SEP-UNSA de la Ligue de l'Enseignement 31 sont particulièrement déterminés à faire valoir leurs droits et vous demande de réviser votre décision afin de vous conformer à la loi concernant les salariés de l'ALAE. De plus, nous vous remettons le résultat d'une pétition organisée afin de connaître l'avis des administrés pour la sauvegarde d'un service de qualité. Sachez aussi que les autorités compétentes seront averties de la situation des salariés.

En restant à votre écoute et à votre disposition pour une rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

SEP-UNSA  
Tristan DENOYEL  
Représentant syndical

Franck JENNY  
Délégué syndical CGT

[sep.unsa.ligue31@gmail.com](mailto:sep.unsa.ligue31@gmail.com)

[ligue31@uspaoc-cgt.org](mailto:ligue31@uspaoc-cgt.org)

Tèl : 06 80 22 30 90

